

## LA PREVENTION ROUTIERE

L'accident de la route est encore trop facilement considéré comme un événement imprévisible. En 2009, 4 262 personnes ont trouvé la mort et 83 911 personnes ont été blessées dans des accidents routiers. Chaque jour, nous utilisons notre véhicule pour nous rendre au travail et aussi pour certains dans le cadre de notre activité professionnelle. Les accidents routiers sont à l'origine de plus de 50% des accidents mortels au travail. Un quart de ces accidents entraîne une incapacité permanente de travail. L'insécurité routière n'est pas une fatalité, 9 accidents mortels sur 10 sont dus à une faute de comportement. Si chacun d'entre nous adopte durablement une conduite responsable, nous pourrions ensemble éviter ces drames routiers.

Il faut signaler tout retrait de permis à votre employeur et ne pas prendre de risques inconsidérés.

### Conseils pour une conduite responsable :

#### Planifier le déplacement :

En tenant compte du respect du code de la route, s'informer à l'avance de l'itinéraire, d'éventuels travaux qui pourraient perturber votre déplacement. Prendre en compte les aléas climatiques, penser à consulter la météorologie, en hiver les conditions pouvant rapidement changer. Prévoir le temps nécessaire à sa réalisation avec une marge de temps, pour éviter le stress d'arriver en retard. En cas d'utilisation d'un GPS, (il permet de prévoir votre route et d'éviter les situations d'égarment) attention à ne pas se laisser déconcentrer au volant, veiller à toujours effectuer sa programmation à l'arrêt.



#### Le réflexe ceinture :

Avant de démarrer votre véhicule mettre votre ceinture de sécurité, s'assurer que les éventuels passagers ont eux aussi bouclé la leur, (ce geste qui ne prend quelques secondes peut vous sauver la vie lors d'un accident). Dans notre pays chaque année 400 vies pourraient être sauvées, si tout le monde bouclait sa ceinture de sécurité, à l'avant du véhicule comme à l'arrière. Lors d'un choc à 50 km/h, le poids de la personne est multiplié par 33.



L'absence de port de ceinture de sécurité est punie par la loi, d'une amende de 135€ à verser par le conducteur. Le passager non attaché est soumis lui aussi à une amende de 90€, s'il a plus de dix huit ans sinon c'est le conducteur du véhicule qui est seul responsable

#### Les équipements obligatoires

La voiture doit être équipée d'un gilet de sécurité et d'un triangle de pré signalisation. L'article R416-19 du code de la route stipule : « *Lorsqu'un véhicule immobilisé sur la chaussée constitue un danger pour la circulation, notamment à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côtes, des passages à niveau et en cas de visibilité insuffisante, ou lorsque tout ou partie de son chargement tombe sur la chaussée sans pouvoir être immédiatement relevé, le conducteur doit assurer la pré signalisation de l'obstacle en faisant usage de ses feux de détresse et d'un triangle de pré signalisation.* » Le fait, pour tout conducteur, de ne pas assurer la pré signalisation d'un véhicule ou d'un obstacle dans les conditions fixées au présent article ou celles prises pour son application est puni d'une amende de 165€.



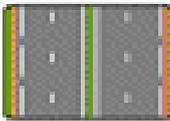
Le gilet de pré signalisation doit être présent à l'intérieur de l'habitacle de la voiture, le conducteur doit le revêtir avant de descendre du véhicule.

Les équipements facultatifs mais très utiles :

- Pour anticiper les crevaisons, s'équiper d'une roue de secours et des outils nécessaires,
- Prévoir des ampoules de rechange ainsi que des fusibles,
- Equiper le véhicule d'une lampe de poche, elle sera indispensable en cas de panne la nuit,
- Prévoir des imprimés de constat amiable,
- Prévoir des équipements : bouteille d'eau, raclette, bombe antigivre,...
- Equiper la voiture d'une trousse de premiers secours, elle pourra s'avérer très utile en cas d'accident

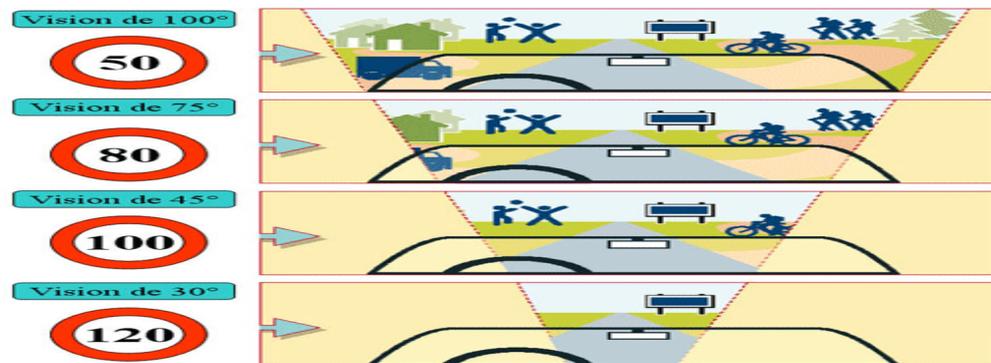
La vitesse:

Respecter les limitations de vitesse est primordial. Près d'un accident mortel sur cinq est lié à une infraction à la vitesse. La vitesse provoque et aggrave les accidents. Elle les provoque dans la mesure où elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps. Elle les aggrave du fait que plus on roule vite, plus le choc est violent. Donc, il vaut mieux perdre quelques minutes que de perdre la vie dans un accident.

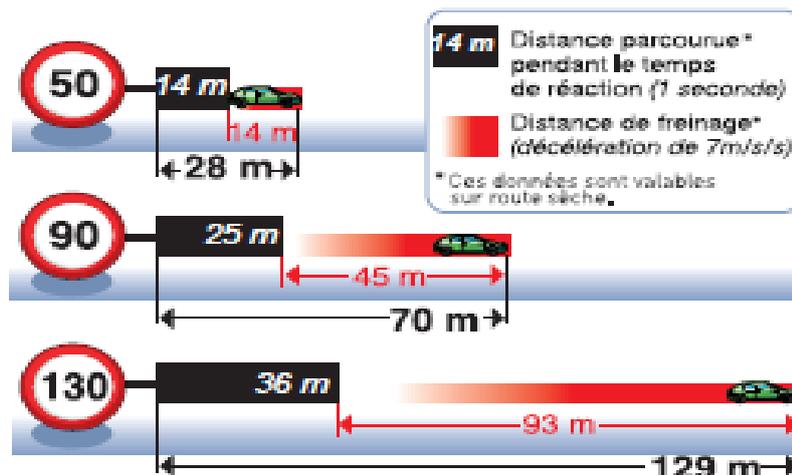
Nature de la route	Par beau temps	Par mauvais temps
		
		
		
 Agglomération		
		

La vitesse diminue le champ de vision du conducteur : plus la vitesse augmente, plus son champ de vision rétrécit et augmente son temps de réaction, en cas de survenue d'un obstacle. La vitesse est un facteur important d'accroissement de la distance d'arrêt du véhicule.

Exemple de champs de vision en fonction de la vitesse



Le temps de freinage augmente avec la vitesse :



Les communications :



Ne pas téléphoner en conduisant. Si le téléphone sonne, laisser un passager répondre ou régler le téléphone sur messagerie. Prévoir les contacts téléphoniques, à l'avance, avec une plage horaire de communication à heure fixe (lors d'une pause). Le kit main libre ou l'oreillette ne sont pas interdits, mais attention l'article R 412-6 du code de la route stipule « le conducteur doit se tenir dans tous les cas en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent ». L'usage d'un téléphone tenu en main est puni d'une contravention de deuxième classe, cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de deux points du permis de conduire.

### L'alcool :

Ne pas prendre le volant après avoir bu de l'alcool. En cas d'excès de boisson alcoolisée, laisser le volant à un des passagers sobres pour plus de sécurité. Se munir d'un éthylotest, car il est interdit de conduire avec une alcoolémie supérieure ou égale à 0.5 grammes d'alcool par litre de sang.

La conduite sous l'emprise de l'alcool est interdite et est puni d'une amende et d'une réduction de six points du permis de conduire.

### Le cannabis et autres drogues :

Il faut veiller à ne pas consommer de la drogue avant de conduire, quelle que soit la quantité prise, car elle augmente considérablement le risque d'accident. Sa consommation est interdite par la loi, la conduite d'un véhicule après avoir consommé des substances illicites, est passible d'une amende, d'une réduction de six points du permis de conduire, de sa suspension voire de son annulation, et d'une peine d'emprisonnement.

### **L'alcool et la consommation de cannabis multiplient par 14 le risque d'accident mortel.**

### La santé :

Il faut penser à faire contrôler régulièrement sa vue par un spécialiste, consulter le médecin en cas d'insomnie afin d'éviter tout risque de somnolence au volant, ou lors de toute anomalie de santé.

Attention aux médicaments : Ils peuvent entraîner une somnolence, rendre moins attentif ou ralentir les réflexes. Ces effets multiplient par 2 à 5 le risque d'accident. Mais certains médicaments peuvent aussi altérer les capacités de jugement, rendre euphorique, gêner la vue, donner des vertiges, ...

Il faut veiller aussi à ne jamais dépasser la dose de médicament qui est prescrite, lire attentivement la notice et vérifier s'il n'y a pas un pictogramme sur l'emballage. En cas de doute sur un médicament, demander conseil à un pharmacien ou à un médecin.

Ces trois pictogrammes permettent de différencier trois niveaux de vigilance à adopter selon les médicaments concernés :



**Le niveau 1** : « Soyez prudents. Ne pas conduire sans avoir lu la notice » a pour but d'informer le patient sans pour autant remettre en cause la possibilité de conduire.



**Le niveau 2** : « Soyez très prudents. Ne pas conduire son avis d'un professionnel de santé » demande l'avis d'un professionnel de santé avant d'utiliser son véhicule. Ce niveau peut remettre en cause l'aptitude à la conduite du patient.



**Le niveau 3** : « Attention, danger : ne pas conduire. Pour la reprise de la conduite demander l'avis d'un médecin ». Pour ces médicaments l'aptitude à la conduite est remise en cause pendant leur utilisation.

### L'entretien du véhicule :

Il faut entretenir régulièrement le véhicule, penser à vérifier régulièrement les différents niveaux (huile, liquide de refroidissement, liquide de frein, lave glace). Contrôler fréquemment l'éclairage du véhicule ainsi que la pression des pneumatiques.

Un pneu sous gonflé peut provoquer son éclatement avec des conséquences qui peuvent être très graves. En hiver, il faut équiper votre véhicule de pneus spécifique (contact, neige, ...), ils vous permettront d'avoir une meilleure adhérence sur la chaussée

Le contrôle technique :

Obligatoire pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers ayant quatre ans dans l'année en cours, le contrôle technique est un gage de sécurité routière.

Pour rappel, un véhicule bien entretenu contribue à prévenir les risques d'accidents. Les visites techniques portent sur le contrôle de 511 altérations élémentaires (dont 214 soumises à prescriptions de contre-visites). Elles sont regroupées en 116 points principaux constituant 10 fonctions essentielles du véhicule : « identification » (immatriculation), « freinage », « direction », « visibilité » (pare-brise, rétroviseur), « éclairage/signalisation », « liaisons au sol » (suspension, pneus), « structure de la carrosserie », « équipements de sécurité » (ceinture, siège, avertisseur sonore), « organes mécaniques », « pollution/niveau sonore ».



Centre de

la F.P.T.